

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2018

Présents : M.Mmes Beauchet J-C, Biffard M., Boucault C., Chalembert G., Corbin T., Guillaume M., Guiot R., Hubert A., Lenaerts P., Lesieur E., Massola J., Pecchioli P., Peillon M., Peuvret C., Planchenault Ph., Potts O., Vail A., Verney G.

Excusés : Gouault P., Letourneur O. (pouvoir à Peuvret C.), May P. (pouvoir à LENAERTS P.), Olivier G. (pouvoir à POTTS O.), Quineau D. (pouvoir à PLANCHENAUULT Ph.).

Absents : M.Mmes Chalette R., Guérin R., Landemaine S.

1) Plan local d'urbanisme

Le chargé d'études du cabinet Gilson présente le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) porté par la Communauté de communes Cœur du Perche au travers du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il rappelle que le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Il précise l'objectif de la réunion : présenter les grandes orientations du PADD pour laisser organiser un débat dans chacun des conseils municipaux de la CDC Cœur du Perche ; et développe les axes et objectifs figurant sur un document, envoyé au préalable aux membres du conseil municipal :

Axe 1 : Renforcer le dynamisme économique du territoire

Axe 2 : Organiser un développement résidentiel en lien avec les territoires voisins

Objectif 2.1. Permettre une croissance raisonnée sous forme de gradient depuis les pôles d'emploi voisins

Objectif 2.2. Accompagner le dynamisme de la frange est du territoire

Objectif 2.3. Renforcer les pôles de Nocé et de Rémalard

Objectif 2.4. Assurer le renouvellement de la population dans les franges ouest du territoire

Axe 3 : Adapter l'offre territoriale à la demande

Objectif 3.1. Adapter l'offre de logements à la structure par âge de la population actuelle et future

Objectif 3.2. Adapter l'offre d'équipements et de services à la structure de la population actuelle et future

Axe 4 : Préserver et valoriser la qualité de vie et l'identité locale

Objectif 4.1. Favoriser la biodiversité

Objectif 4.2. Valoriser le paysage

Objectif 4.3. Mettre en valeur l'identité locale

Axe 5 : Modérer la consommation d'espace

Objectif 5.1. Mobiliser le potentiel dans le tissu bâti

Objectif 5.2. Exploiter au mieux la nécessaire consommation d'espace

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide les axes et objectifs du projet d'aménagement et de développement durables.

2) Décision modificative du budget général

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prendre une décision modificative pour des ajustements de crédit concernant :

- Acquisition, réalisation de travaux et financement de l'ancien corps de ferme du Blanchard à Nocé,
- Acquisition de matériel technique (enveloppe de 10 000 € avant vote budget 2019),
- Augmentation des crédits prévus pour l'acquisition d'un véhicule (besoin de 300 €),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante :

Article n°	Libellés	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
022	Dépenses imprévues	- 450	
668	Frais de dossier sur emprunt	150	
023	Virement à la section d'investissement	300	
INVESTISSEMENT			
021	Virement de la section de fonctionnement		300
21318 op 1803	Autres constructions (acquisition 150 000 € + 30 000 € travaux prévisionnels)	180 000	
1641	Emprunt		180 000
2182 op 1802	Acquisition d'un véhicule	300	
2151 op 1703	Réseaux de voirie	- 10 000	
21578 op 1804	Acquisition de matériel technique	10 000	

3) Décision modificative du budget annexe assainissement

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une décision modificative est nécessaire pour inscrire les crédits budgétaires suivants :

- Intégration de frais d'études sur un projet d'extension de réseau sur Dancé en 2015
- Inscription des frais de dossier sur réalisation de l'emprunt pour l'extension du réseau de Dancé

Article n°	Libellés	Dépenses	Recettes
668	Frais de dossier	180	
022	Dépenses imprévues	- 180	
INVESTISSEMENT			
21562 chap 041	Intégration frais d'études	690	
2031 chap 041	Intégration frais d'études		690

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve cette décision modificative.

4) Questions diverses

- L'enquête publique concernant le projet de révision du zonage d'assainissement de Saint Jean de la Forêt est terminée. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet.
- Le recrutement d'un adjoint technique est en cours. Une vingtaine de candidatures ont été réceptionnées, 4 personnes ont été reçues en entretien et une 5ème personne sera reçue samedi 15/12. Une décision sera prise la semaine prochaine.
- Suite à une décision prise lors dernier bureau des maires, une prime de 100 € nets sera attribuée aux agents communaux.

- L'aménagement des bureaux du secrétariat de la mairie est bientôt terminé.
- Une réunion de la commission du personnel est fixée le mardi 18/12.
- Le dernier numéro du bulletin municipal a été imprimé. Il sera distribué dès réception de la gazette de la CDC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Prochaine séance du conseil municipal : mercredi 19 décembre 2018

Le Maire,
Pascal PECCHIOLI

